

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220509-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mardi 17 mai 2022

TARIFICATION DES ACTIVITES AQUATIQUES MUNICIPALES – CENTRE OCEANIS

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Bernard CLERGEON à Hélène BOLEIS, Isabelle GUSMINI à Pascaline ALNO, Christine BARETTE à Ronan LOAS, Vagtang CROGUENNEC à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Pascal GUERIF

Présents : 29
Pouvoirs : 04

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 20 MAI 2022

ID : 056-215601626-20220517-DB20220509-DE

n°09

TARIFICATION DES ACTIVITES AQUATIQUES MUNICIPALES – CENTRE OCEANIS

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Il est proposé d'appliquer une base d'augmentation de 1% pour l'année scolaire 2022-2023 (hors formation BNSSA et frais de remboursement). Les tarifs sont proposés dans la mesure où la situation sanitaire et les moyens tant humains que techniques permettent le maintien d'une activité sécurisée.

Concernant l'évolution des tarifs de la formation BNSSA, la ville de Ploemeur a retenu, après étude, une nouvelle association « ASS Bro Kemperle » pour assurer cette prestation.

En effet, l'association qui dispensait auparavant la formation, « ASS Lorient », a annulé son partenariat en septembre 2021 faute de ne pouvoir mettre en œuvre les conditions qualitatives d'enseignement.

Ce nouveau partenariat a engendré une augmentation des tarifs qui restent cependant équivalents aux autres associations sur la région Bretagne et en adéquation avec la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme. La ville souhaite maintenir son aide en proposant une tarification adaptée en fonction du quotient familial.

FONCTION	Tarifs 2021-2022	Nouveaux tarifs à compter de juin 2022
Cours Enfants (natation) inscription à l'année - 30 cours		
	218,00 €	220,00 €
Possibilité de régler en 3 fois par prélèvement (1 ^{er} prélèvement à l'inscription)		73,50 €
Cours Adultes (natation) inscription à l'année - 30 cours (jour fixe)		
	260,00 €	263,00 €
Possibilité de régler en 3 fois par prélèvement (1 ^{er} prélèvement à l'inscription)		88,00 €
Cours Danse aquatique (enfants et adultes) inscription à l'année - 30 cours (jour fixe)		
	218,00 €	220,00 €
Possibilité de régler en 3 fois par prélèvement (1 ^{er} prélèvement à l'inscription)		73,50 €
Activité Aquagym/ Aquatraining/bike sur réservation – nouveauté 2022		
30 séances (validité fin août suivant la date d'achat)		265,00 €
10 séances (validité fin août suivant la date d'achat)		90,00 €
Cours Aqua Sport Santé inscription au trimestre		
Inscription sur dossier et prescription médicale	88,00 €	90,00 €
Formation BNSSA (accès sur dossier)		
Plein tarif et non Ploemeurois	500,00€	750,00 €
Quotient familial F/G/H	350,00€	600,00 €
Quotient familial E	300,00€	550,00 €
Quotient familial B/C/D	250,00€	500,00 €
Frais administratif de remboursement		
Frais retenue en cas de remboursement	25,00€	25,00€

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 1 « Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté » du 03 mai 2022 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 05 mai 2022 ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le **20 MAI 2022**

ID : 056-215601626-20220517-DB20220509-DE

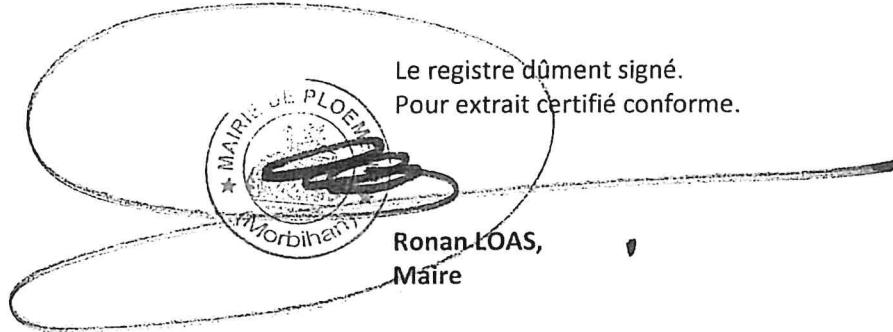
Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la tarification des activités aquatiques municipales pour l'année scolaire 2022-2023.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire